

**N° 10**

6 MARS

2008

hebdomadaire

Page 413

à 448

*Le*

**BO**

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET  
DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère  
éducation  
nationale



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

---

**ORGANISATION GÉNÉRALE**

- 416 **Administration centrale du MEN et du MESR** (RLR : 120-1)  
 Attributions de fonctions .  
 A. du 4-2-2008 (NOR : MENA0800163A)

---

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE**

- 417 **Brevet de technicien supérieur** (RLR : 544-4a)  
 Thèmes concernant l'enseignement de "culture générale et expression"  
 en deuxième année de BTS.  
 N.S. n° 2008-1005 du 19-2-2008 (NOR : ESRS0800041N)

---

**ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE**

- 422 **Baccalauréat** (RLR : 544-0a ; 544-1a)  
 Baccalauréats général et technologique. Cinéma et audiovisuel.  
 Épreuve obligatoire de spécialité de la série L et épreuve facultative -  
 session 2009.  
 N.S. n° 2008-025 du 25-2-2008 (NOR : MENE0800130N)
- 426 **Baccalauréat** (RLR : 544-1a)  
 Baccalauréat technologique, série ST2S - Épreuves de français,  
 de philosophie, d'EPS, de langue vivante facultative, applicables  
 à compter de la session 2009 du baccalauréat.  
 N.S. n° 2008-026 du 25-2-2008 (NOR : MENE0800139N)
- 427 **Activités éducatives** (RLR : 554-9)  
 Lycéens en Avignon.  
 C. n° 2008-028 du 26-2-2008 (NOR : MENE0800131C)

---

**PERSONNELS**

- 429 **IEN et IA-IPR** (RLR : 631-1)  
 Organisation générale des concours de recrutement des inspecteurs  
 de l'éducation nationale et des inspecteurs d'académie-inspecteurs  
 pédagogiques régionaux.  
 A. du 25-1-2008. JO du 20-2-2008 (NOR : MEND0763102A)
- 430 **Mouvement** (RLR : 610-4f)  
 Mouvements des personnels ATOSS : possibilités d'accueil offertes  
 aux agents de catégorie C .  
 N.S. n° 2008-027 du 26-2-2008 (NOR : MENH0800171N)
- 440 **Comité central d'hygiène et de sécurité** (RLR : 610-8)  
 CCHS ministériel compétent pour l'enseignement scolaire.  
 Réunion du 10-12-2007 (NOR : MENH0800168X)

---

## **MOUVEMENT DU PERSONNEL**

- 441 **Tableau d'avancement**  
Accès à la hors-classe du corps des IA-IPR - année 2002.  
A. du 16-1-2008 (NOR : MEND0800172A)
- 445 **Nominations**  
CAP des attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports.  
A. du 19-2-2008 (NOR : MENA0800159A)
- 446 **Nominations**  
CAP des adjoints administratifs d'administration centrale du MEN.  
A. du 19-2-2008 (NOR : MENA0800158A)



**Directrice de la publication** : Véronique Mély - **Directrice de la rédaction** : Nicole Krasnopolski - **Rédacteur en chef** : Jacques Arancias - **Rédactrice en chef adjointe** : Laurence Martin - **Rédacteur en chef adjoint** (Textes réglementaires) : Jean-Jacques Ladvie - **Secrétaire générale de la rédaction** : Jocelyne Dayné - **Chef-maquetiste** : Bruno Lefebvre - **Maquetistes** : Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Eric Murail, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **RÉDACTION ET RÉALISATION** : **Délégation à la communication**, bureau de l'édition, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP, tél. 01 55 55 34 50, fax 01 55 55 29 47 ● **DIFFUSION ET ABONNEMENT** : SCÉRÉN CNDP, Agence comptable abonnement, @4 Téléport 1, BP 80158, 86961 Futuroscope cedex, tél. 03 44 62 43 98, fax 03 44 12 57 70, mél. : abonnement@cndp.fr ● **Le B.O.** est une publication du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.



# ORGANISATION GÉNÉRALE

**ADMINISTRATION CENTRALE  
DU MEN ET DU MESR**
**NOR** : MENA0800163A  
**RLR** : 120-1

ARRÊTÉ DU 4-2-2008

 MEN  
 ESR  
 SAAM A1

## Atributions de fonctions

*Vu D. n° 87-389 du 15-6-1987, mod. par D. n° 2005-124 du 14-2-2005 ; D. n° 2004-317 du 8-4-2004 ; D. n° 2006-572 du 17-5-2006 ; A. du 17-5-2006 mod. ; A. du 23-5-2006 mod.*

**Article 1 -** L'annexe F de l'arrêté du 23 mai 2006 susvisé est **modifiée** ainsi qu'il suit :

DGRH C2-2	Bureau des personnels ingénieurs, techniques, administratifs, de recherche et de formation	<b>Au lieu de :</b> Luneau Michèle	<b>Lire :</b> Luneau Michèle chef de bureau À compter du 1er janvier 2008	Attachée principale d'administration scolaire et universitaire  Secrétaire générale d'administration scolaire et universitaire
--------------	--	---------------------------------------	---	--

**Article 2 -** Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait à Paris, le 4 février 2008  
 Pour le ministre de l'éducation nationale,  
 Pour la ministre de l'enseignement supérieur  
 et de la recherche  
 et par délégation,  
 Le secrétaire général  
 Pierre-Yves DUWOYE

# E NSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

**BREVET DE TECHNICIEN  
SUPÉRIEUR**

**NOR** : ESR50800041N  
**RLR** : 544-4α

**NOTE DE SERVICE N°2008-1005  
DU 19-2-2008**

**ESR  
DGES B2-2**

## **T**hèmes concernant l'enseignement de "culture générale et expression" en deuxième année de BTS

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;  
aux vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs  
d'académie, directrices et directeurs des services  
départementaux de l'éducation nationale ; au directeur  
du service interacadémique des examens et concours ;  
au directeur du centre national d'enseignement  
à distance ; aux chefs d'établissement*

■ L'arrêté du 16 novembre 2006 relatif aux  
objectifs, contenus de l'enseignement et  
référentiel des capacités du domaine de la

culture générale et expression pour le brevet de  
technicien supérieur paru au Journal officiel de  
la République française le 29 novembre 2006,  
prévoit que deux thèmes sont étudiés en  
deuxième année de BTS.

L'intitulé, la problématique et les indications  
bibliographiques de chacun des deux thèmes  
prévus pour la session 2009 sont présentés en  
annexe.

Pour la ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche  
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement supérieur  
Bernard SAINT-GIRONS

## **A**nnexe

### **THÈMES**

#### **Thème n° 1 : Faire voir : Quoi ? Comment ? Pour quoi ?**

##### **Problématique**

La question du spectacle et du spectaculaire  
s'impose à qui réfléchit sur notre société  
contemporaine.

Elle est d'autant plus importante qu'elle touche  
aussi bien au domaine de l'intime, du privé,  
qu'aux sphères ayant plus naturellement voca-  
tion à la "publicité", au fait d'être rendues

publiques ; monde des vedettes et des "stars",  
monde de l'industrie qui a besoin de la publicit   
pour que le consommateur accède à la connais-  
sance des produits qu'elle met sur le marché,  
mais aussi monde politique dont les "représen-  
tants" doivent accéder aux différents médias  
pour exister.

##### **Qui fait voir ?**

Il s'agit d'abord de s'interroger sur la source des  
images et des spectacles qui nous environnent.

De façon traditionnelle, ce sont les observateurs privilégiés que sont les artistes et les intellectuels (écrivains, peintres, photographes...) qui font voir, qui pointent du doigt les caractéristiques d'une société en train d'évoluer. Mais l'image est aujourd'hui très généralement utilisée, aussi bien par les professionnels de la communication, par les acteurs du monde politique, que par le simple individu, qui est lui-même à la source de nombreuses images mises en circulation.

### Comment ?

Nos sociétés contemporaines ont vu se multiplier les moyens de donner à voir des images : aux moyens traditionnels (description, théâtre, peinture, photographie, cinéma, télévision...) sont venus s'adjoindre des moyens nouveaux suscités par les progrès techniques (internet et webcam, téléphones portables munis de caméras numériques, jeux vidéos avec avatars...). Cette facilité d'accès à l'image semble la banaliser, la rendre anodine, quasi évidente.

### Quoi ?

Ainsi, il semble qu'on puisse tout faire voir, au risque de tout placer sur le même plan : l'événement majeur de l'histoire contemporaine, comme l'épisode insignifiant de l'histoire personnelle ; le moment intense et spectaculaire qui marque une génération, comme le secret le plus intime. Tout semble ainsi nivelé, uniformisé par l'image.

### Pour quoi ?

Nombreuses sont les finalités de l'image dont l'efficacité ne fait aucun doute : informer et aider à comprendre ; communiquer une émotion, faire communier dans l'émotion d'un spectacle qui est parfois nationalement, mondialement retransmis ; divertir, détourner du réel ; stimuler la curiosité, voire le voyeurisme des spectateurs ; provoquer des réactions : influencer, dénoncer pour faire agir, ou à l'inverse, impressionner pour terroriser, pour désagréger une société sidérée ; rendre cyniquement passifs des spectateurs aliénés qui vivent par procuration ce qu'on leur donne à voir, ou donner à ceux qu'on ne voit pas le moyen d'être visibles, audibles, d'acquiescer une importance qu'on leur déniait.

Faut-il craindre l'abondance des images ? Fait-elle courir un risque à la vie politique ou

concourt-elle à plus de démocratie ? Doit-on traiter de la même façon sur le plan télévisuel la vedette de cinéma, l'artiste de variété, le sportif, l'homme politique ? Faut-il s'offusquer que tout devienne prétexte à diffuser des images ? Quels rapports à la réalité entretiennent les émissions de télé-réalité, et les images diffusées sur le net ? Faut-il craindre le pouvoir des images sur les individus ou se réjouir de leur pouvoir à faire partager, à faire agir ?

### Indications bibliographiques

Ces indications ne constituent en aucun cas un programme de lectures. Elles constituent des pistes et des suggestions pour permettre à chaque enseignant de s'orienter dans la réflexion sur le thème et d'élaborer son projet pédagogique.

#### Littérature : Pour une mise en perspective sur la façon dont une société se donne en spectacle

Balzac : extraits d'"Illusions perdues" (société et mise en scène de soi) : Première partie, la soirée de lecture chez Mme de Bargeton, deuxième partie, la soirée à l'opéra  
Larry Beinhart, "Reality show"  
Genet, "Le Balcon", "Elle"  
La Bruyère : extraits des "Caractères"  
Mme de La Fayette : extraits de La "Princesse de Clèves" (la cour comme lieu de mise en scène de soi)  
La Fontaine, "Fables"  
La Rochefoucauld, "Maximes"  
Barry Levinson, "Des hommes d'influence"  
Molière : "Le Misanthrope", "Le Bourgeois Gentilhomme"  
Montesquieu, "Lettres persanes"  
Amélie Nothomb, "Acide sulfurique"  
Jean-Jacques Schuhl, "Ingrid Caven"  
Villiers de l'Isle Adam, "L'Affichage céleste" (société de la publicité et du "puff")

#### Essais

Roland Barthes, "Mythologies", 1957  
Pierre Bourdieu, "Sur la télévision", 1996  
Guy Debord, "La société du spectacle" (texte et dvd), 1967 et 1973  
Grégory Derville, "Le pouvoir des médias, mythes et réalités", 1997  
Laurent Gervereau (direction), "Dictionnaire mondial des images", Éditions Nouveau Monde, 2006

Ernst Kantorowicz, "Les deux corps du Roi", 1957 (extraits).

Michel Meyer, "Le Livre noir de la télévision", 2006

Edgar Morin, "Les Stars", 1972

Olivier Razac, "L'écran et le zoo", 2002

Andy Warhol, "Entretiens 1962-1987"

Dominique Wolton, "Éloge du grand public", 1990

**Films, documents iconographiques, bandes dessinées**

"Le Cauchemar de Darwin", Hubert Sauper, 2005

"Celebrity", Woody Allen, 1999

"Fahrenheit 9/11", Michael Moore, 2004

"Ginger et Fred", Fellini, 1986

"Good bye Lenin !", Wolfgang Becker, 2004

"Network", Sidney Lumet, 1976

"The Queen", Stephen Frears, 2006

"The Truman Show", Peter Weir, 1998

Jacques Tardi et Daniel Pennac, "La débauche", 2000

Robert Doisneau, par exemple "Mes Parisiens", Nathan, coll. "Photo Poche - Société", 1997

Photojournalisme : numéros spéciaux annuels publiés par "Reporter sans frontières"

Christo, Emballage du Pont-Neuf (1975) ; emballage du Reichstag (1995)

Philippe Decoufle, Cérémonie d'ouverture et de clôture des XVIèmes Jeux olympiques d'hiver d'Alberville (1992)

Jean-Paul Goude, "Bleu Blanc Goude" : parade à l'occasion du 14 juillet 1989

**Sites internet**

<http://www.dauphin-affichage.com> : site du groupe Dauphin

<http://www.jcdecaux.com> et [www.avenir.fr](http://www.avenir.fr) : sites du groupe JC Decaux, numéro un mondial du mobilier urbain

<http://www.publicis.fr> : site du groupe Publicis.

<http://www.bvp.org> : site du Bureau de vérification de la publicité (BVP)

<http://www.publivores.com> : site de la Nuit des publivores

<http://www.museedelapub.org> : site du Musée de la publicité. Collections, expositions, archives, chronique de la publicité depuis 1750

Sites des agences de journalisme SIPA, GAMMA, SYGMA...

Conférences en lignes sur UTLS (Université de tous les savoirs) : [www.canalu.fr](http://www.canalu.fr)

Jean-François Abramatic, "Croissance et évolution de l'internet"

Mercedes Erra, "L'image publicitaire"

Olivier Faugeras, "Le traitement des images"

Peter Humi, "Mondialisation et information"

François Jost, "Cinéma, télévision : entre réalité et fiction"

Jean-François Leroy, "Le photojournalisme"

Daniel Schneidermann, "L'image télévisuelle"

Serge Tisseron, "Propagande, publicité, information et désinformation"

Martin Winckler, "Les séries TV et le soap opera"

**Mots clés :**

Spectacle, spectaculaire, focalisation, point de vue, mise en scène

Documentaire, fiction, docu-drama, télé-réalité

Publicité, afficheur, agence de publicité, marchandisation

Internet, site

Information-désinformation, éthique, déontologie, objectivité, politique-fiction

Exhibition, voyeurisme, (sur)médiatisation

Starisation, star-système, vedettariat, paparazzi, people

Simulacre, simulation

## **Thème n° 2 : Le détour**

### **Problématique**

À l'heure des autoroutes, des TGV, des GPS, et d'internet, le détour est vécu comme une perte de temps insupportable. Aller droit au but semble être une règle, une norme admise par tous. Pourtant, le détour est une modalité du voyage, de l'action, du raisonnement, du discours. Le détour, même au risque des pertes qu'il peut engendrer, apprend et enrichit. Il peut être un art de vivre.

**Déplacement :** Notre société a vu l'avènement du transport rapide, efficace, organisé. Et pourtant, jamais les touristes n'ont autant privilégié la lenteur et les chemins de traverse (randonnées, croisières, vacances en roulotte...) ni opté pour le détour de l'itinéraire bis et les découvertes qu'il permet.

**Action :** Notre société valorise, de même, le fait d'aller droit au but, et pour cela fait de la

planification une des clés de la réussite. Pourtant, la stratégie (jeux de stratégie, tactique militaire, diplomatie, stratégie économique) repose souvent sur le détour, la feinte, l'esquive; la réussite dépend aussi de l'ingéniosité et de la liberté de pensée.

**Raisonnement :** Notre société retient le plus souvent la phrase et l'image choc, la synthèse, le résumé, la conclusion qui laisse dans l'ombre le cheminement intellectuel. Pourtant la recherche scientifique, la démarche pédagogique, la réflexion philosophique se fondent toujours sur les détours du raisonnement par essais et corrections, associations, analogies, tâtonnements, explorations, laissant place à l'errance et à l'erreur.

**Discours :** À l'heure du mythe d'une communication immédiate et transparente, la société contraint toujours à des détours de langage (politesse, négociation, diplomatie), elle cultive l'argumentation indirecte (publicité, discours de séduction), elle continue à s'exprimer par les formes artistiques qui disent le monde de façon détournée. Tout discours est médiation.

Du déplacement d'un point à un autre au voyage par les chemins de traverse, de la digression à l'enrichissement de la réflexion, de la solution immédiate au cheminement de la pensée, du choix de la ligne droite à l'acceptation du tâtonnement, d'une communication directe et efficace au langage des codes sociaux, de la diplomatie, de l'art, le détour n'est-il pas une modalité essentielle de la construction de soi et du comportement humain ?

### Indications bibliographiques

#### Littérature

Bouvier, "L'usage du monde"  
Butor, "La Modification"  
Cendrars, "Prose du transsibérien et de la petite Jeanne de France"  
Diderot, "Jacques le Fataliste"  
Dumas, "Le Comte de Monte-Cristo", en particulier, chapitre CXIII  
Juliet, "Lambeaux", "L'inattendu"  
Homère, "Odyssée"  
Kerouac, "Sur la route"  
Kundera, "La lenteur"  
Laclos, "Les Liaisons dangereuses"  
La Fontaine, "Fables", en particulier "Les deux

pigeons", "Le lièvre et la tortue", "Le pouvoir des Fables"

Melville, "Moby Dick"

Modiano, "Rue des boutiques obscures"

Montaigne, "Essai", par exemple I, 23 ; I, 26 ; I, 50

Montesquieu, "Lettres persanes"

Platon, un dialogue philosophique (par exemple, "Criton", "République" livre II)

Rousseau, "Les Rêveries du promeneur solitaire", par exemple deuxième et sixième promenade  
Contes proposant un parcours initiatique, en particulier Ch. Perrault, "Les Contes", "Le Petit Chaperon Rouge", "Griselidis"

Paraboles évangéliques

Roman policier privilégiant le détour comme construction du récit, par exemple, Th. Jonquet, "La bête et la belle", P. Bayard, "Qui a tué Roger Ackroyd ?"

Théâtre : comédies et tragédies mettant en jeu les détours du langage : "Phèdre", scène de l'aveu, "Les Femmes savantes", acte I, scène 4, "Le Misanthrope", acte I, scène 3, "Le Jeu de l'amour et du hasard", "Cyrano de Bergerac" (scène de la déclaration)

#### Essais

Astolfi (J. P.), "L'erreur, un outil pour enseigner", ESF, 1997

Barthes, "Fragments d'un discours amoureux", 1977

Cailleux, Nodier, Taylor, "Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France" (premier guide touristique français)

Caillois, Masson, "Bellone ou la pente de la guerre", particulièrement 1ère partie, "La guerre et le développement de l'État", 1963

Chaliand (G.), "Anthologie mondiale de la stratégie", collection Bouquins, 2001

Deleuze (G.) et Guattari (F.), "Mille plateaux", en particulier "Rhizome", 1980

Gould (Stephen Jay), "Darwin et les grandes énigmes de la vie" (Points Sciences 1984), en particulier "Prologue" (p. 9-15) et première partie, "La saga de Darwin" (p. 19-46)

Gould (St. J.), "Les quatre antilopes de l'Apocalypse" (le détour comme principe d'écriture de l'essai, p. 13-15, Seuil, 2000)

Roche (D.), "Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages", 2003



Anthologies du voyage, collection Bouquins (Italie, "Le Voyage en Égypte, Le Voyage en Russie"...)

"La Vitesse", ouvrage collectif (Baudrillard, Virilio...), Flammarion/Fondation Cartier, 1991

**Films, documents iconographiques, bandes dessinées**

"Alice dans les villes", W. Wenders, 1974

"Aprile", N. Moretti, 1998

"Babel", Inarritu, 2006

"De l'autre côté", A. Akin, 2007

"L'Esquive", A. Kechiche, 2004

"L'homme sans passé", A. Kaurismaki, 2002

"Little Miss Sunshine", J. Dayton et V. Faris, 2006

"My Blueberry nights", Wong Kar Wai, 2007

"Saint Germain ou la négociation", texte de Francis Walder (prix Goncourt 1958) et DVD, téléfilm de Gérard Corbiau, 2003

"Stalker", Tarkovski, 1979

"Western", M. Poirier, 1997

Séries télévisées policières, par exemple Colombo (R. Levinson et W. Link, 1968-2003) Arcimboldo, œuvres, par exemple : "Hiver ; Printemps, Été ; Automne" (Musée du Louvre) Escher, œuvres, par exemple : "Belveder ; House of stairs ; Relativity ; Up and down" (site <http://www.mcescher.com>)

Pignon Ernest (E), interventions artistiques dans les villes, par exemple : "Naples I, II, III, IV" (1988-1995)

Serra (R.), "La matière du temps", Musée Guggenheim de Bilbao

**Sites**

Association Déroutes et détours (publication d'une revue en ligne et de carnets de voyage littéraires ou non) : <http://www.deroutes.com/>  
Carnets de voyage rédigés par des internautes globe-trotters : <http://www.odyssees.net/>  
Fédération Française de randonnée pédestre : <http://www.ffrandonnee.fr>

Guide du routard : [http://www.routard.com/mag\\_dossiers](http://www.routard.com/mag_dossiers)

Institut Curie : [http://www.curie.fr/fondation/musee/marie-pierre-curie.cfm/lang\\_fr.htm](http://www.curie.fr/fondation/musee/marie-pierre-curie.cfm/lang_fr.htm) (biographie de Pierre et Marie Curie, histoire de leurs découvertes)

<http://education.france5.fr/index.cfm?espid=1&ObjId=16705&PageId=83712> (Les découvertes de Pierre et Marie Curie commentées par Pierre Gilles De Gennes)

[http://fr.wikisource.org/wiki/Discours\\_du\\_transfert\\_des\\_cendres\\_de\\_Pierre\\_et\\_Marie\\_Curie\\_au\\_Pantheon](http://fr.wikisource.org/wiki/Discours_du_transfert_des_cendres_de_Pierre_et_Marie_Curie_au_Pantheon) (20 avril 1995)

Muller (Fr.), sur la pensée par le détour, <http://francois.muller.free.fr/diversifier/DETOUR.htm>

Tomkiewicz (S.), directeur de recherche à l'INSERM, sur la pédagogie du détour, <http://www.iufm.unice.fr/application/spip/IMG/pedagogie-detour.pdf>

**Mots clés**

Domaine du voyage : déplacement, cheminement, errance, tours et détours, labyrinthe  
Domaine du langage quotidien : en cours de route, vaut le détour, chemin de traverse, école buissonnière, aller droit au but, par monts et par vaux, tous les chemins mènent à Rome, tourner autour du pot, tirer des bords, itinéraire bis  
Domaine de la temporalité : gain de temps, perte de temps, rapidité, rythme, vitesse, lentueur  
Domaine de la pensée : rigueur, rectitude, cheminement, expérience, contournement, détour théorique, analogie, recherche, hasard  
Domaine du discours : périphrase, ellipse, métaphore, digression, non-dit, langage de séduction, codes sociaux, langage diplomatique  
Domaine de l'action : orientation, stratégie, jeux de stratégie, négociation, technologies de l'information et de la communication  
Domaine de la réflexion philosophique : aléas, déterminisme, hasard, imprévu, liberté, programmation, prédestination

# ENSEIGNEMENTS

## ÉLÉMENTAIRE ET

## SECONDAIRE

**BACCALAURÉAT**

 NOR : MENE0800130N  
 RLR : 544-0a ; 544-1a

 NOTE DE SERVICE N°2008-025  
 DU 25-2-2008

 MEN  
 DGESCO A1-3

### Baccalauréats général et technologique. Cinéma et audiovisuel. Épreuve obligatoire de spécialité de la série L et épreuve facultative - session 2009

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Île-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux proviseuses et proviseurs ; aux professeurs et professeurs*

■ Les dispositions de la présente note de service **remplacent** à compter de la session 2009 de l'examen du baccalauréat les dispositions correspondantes des notes de service n° 2003-205 du 24 novembre 2003, B.O. n° 45 du 4 décembre 2003 et n° 2006-086 du 19 mai 2006, B.O. n° 23 du 8 juin 2006, de la manière suivante :

#### Épreuve obligatoire, série L

##### Nature et modalités de l'épreuve

**A - Partie écrite** (inchangée).

**B - Partie orale** (les instructions ci-dessous **remplacent** celles de la note de servie de novembre 2003).

Durée : 30 minutes. Temps de préparation : 30 minutes.

La partie orale de l'épreuve comporte deux volets :

● Volet 1 (15 min) : l'analyse de quelques minutes de l'un des films du programme limitatif annuel,

publié au B.O. L'extrait est choisi par les examinateurs. Le candidat, lors de son exposé, doit situer l'extrait du film (rapport à la continuité narrative, à l'œuvre du cinéaste, à l'histoire du cinéma, etc.) et en faire l'analyse.

● Volet 2 (15 min) : la présentation argumentée d'une réalisation individuelle ou collective, de dix minutes maximum, produite obligatoirement dans le cadre de l'enseignement de spécialité de l'année. Cette réalisation est accompagnée d'un carnet de bord qui comprend d'une part, une sélection de documents préparatoires à la réalisation (note d'intention, scénario, découpage, story board...), d'autre part, en trois ou quatre pages :

- une analyse critique et personnelle de la réalisation ;
- un bilan réflexif de l'élève sur sa participation à la réalisation ;
- le développement d'une question cinématographique liée à cette réalisation.

La réalisation et le carnet de bord sont présentés de façon à permettre au jury d'identifier rapidement tous les éléments utiles : pour la réalisation : générique complet (titres, auteurs, acteurs, équipe, crédits, année, etc.) ; pour le carnet de bord : année, établissement, nom du candidat, nom du ou des professeurs, du ou des partenaires, sommaire, etc.

Les examinateurs interrogent le candidat sur les documents présentés (réalisation et carnet de bord), en insistant sur le lien établi avec le programme de terminale.

Les examinateurs doivent pouvoir disposer, huit jours avant la date de l'épreuve, d'une copie de la réalisation (sur support DVD lisible sur tout lecteur de salon) et du carnet de bord de chaque candidat, obligatoirement validés par le professeur responsable de l'enseignement et le chef d'établissement (cf. exemple de fiche annexé). Cette validation atteste de la conformité de l'ensemble des éléments présentés aux instructions officielles. Lorsque le dossier n'est pas validé, l'enseignant et le chef d'établissement motivent leur décision.

Cette partie d'épreuve se déroule dans un établissement pouvant mettre à disposition du jury et des candidats les appareils de diffusion nécessaires tant pour la préparation (une salle équipée) que pour l'épreuve (une seconde salle équipée). Le candidat doit avoir la possibilité de manipuler lui-même les appareils tant pour la préparation que pour l'exposé. Il dispose durant la préparation, outre l'extrait du film inscrit au programme limitatif, de son carnet de bord et de la réalisation audiovisuelle à laquelle il a participé pendant l'année mis à disposition par le jury.

Les candidats individuels et les candidats issus des établissements scolaires hors contrat d'association avec l'État présentent l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Il n'est pas exigé de visa du professeur ou du chef d'établissement.

La réalisation et le carnet de bord servent de support à l'exposé du candidat puis à l'entretien avec le jury. Il sont donc exigibles. Le carnet de bord doit être complet et conforme aux instructions de la présente définition d'épreuve pour que l'interrogation se déroule valablement. Lorsque ce n'est pas le cas les examinateurs limitent leur appréciation chiffrée aux seuls éléments présentés. Dans le cas d'une absence totale d'éléments, le candidat est accueilli par les examinateurs qui lui signifient qu'il ne peuvent pas procéder à l'interrogation et qu'aucun point ne lui sera attribué pour cette partie d'épreuve. Les examinateurs veillent à consigner les motifs de leur décision dans le procès-verbal.

### **Modalités d'évaluation**

Les candidats sont évalués conjointement par un professeur ayant eu en charge un enseigne-

ment de cinéma et audiovisuel en classe terminale et par un partenaire professionnel qui est intervenu régulièrement dans l'enseignement en application des articles D. 334-21 et D. 336-20 du code de l'éducation. Toutefois, si le partenaire est dans l'impossibilité de participer à l'évaluation, le jury peut délibérer valablement. Les frais de déplacement des partenaires sont à la charge des rectorats et doivent être calculés sur la base des remboursements consentis aux personnels de l'éducation nationale.

### **Épreuve orale de contrôle série L** (pas de modification)

### **Épreuve facultative, toutes séries générales et technologiques**

**Nature et modalité de l'épreuve** (les instructions ci-dessous **remplacent** celles du 24 novembre 2003 et du 19 mai 2006)

#### **Épreuve orale**

Durée : 30 minutes.

Temps de préparation : 30 minutes.

L'épreuve prend appui sur un dossier comprenant :

1) Une fiche pédagogique rédigée par l'enseignant responsable de la classe. Cette fiche est la même pour tous les élèves d'une même classe. Elle présente le thème et les questions abordés dans le cadre du programme (ensemble obligatoire et ensemble libre) ainsi que la démarche suivie dans le travail.

Elle énumère, avec les détails nécessaires, les diverses activités, en précisant le temps accordé à chacune d'elles : visionnement et études d'œuvres (titres, auteurs, conditions...), activités relatives à la réalisation (titres, composition de l'équipe...), interventions de professionnels, visites, etc.

2) Un carnet de bord élaboré par le candidat présentant en dix pages maximum :

- un bilan personnel et réflexif du travail de réalisation ;
- un ensemble de documents variés (écrits, images, sons) choisis par le candidat pour témoigner de son travail de l'année ;
- l'approche critique argumentée d'une question -choisie par le candidat- en lien avec un élément du programme (ensemble obligatoire

ou ensemble libre), un événement particulier (tournage, festival, opération particulière à laquelle aura participé l'élève...), une rencontre ou un débat avec un acteur, un professionnel, un expert du cinéma, etc.

3) Une réalisation individuelle ou collective, ne dépassant pas dix minutes, produite obligatoirement dans le cadre de l'enseignement facultatif de l'année et convenablement présentée (titre, date, générique, établissement...). Une copie sur support DVD lisible sur tout lecteur de salon est remise à l'examineur.

Les examinateurs doivent pouvoir disposer du dossier huit jours avant la date de l'épreuve.

Pour les candidats ayant suivi l'enseignement de l'option facultative, ce dossier est obligatoirement validé par le professeur responsable de l'enseignement et le chef d'établissement (cf. exemple de fiche annexé). Cette validation atteste de la conformité de l'ensemble des éléments présentés aux instructions officielles. Lorsque le dossier n'est pas validé, l'enseignant et le chef d'établissement motivent leur décision.

Les candidats individuels et les candidats issus des établissements scolaires hors contrat se présentent à l'épreuve dans des conditions similaires à celles prévues pour les candidats scolaires. Ils sont tenus de présenter un dossier conforme aux instructions officielles à l'exception de la fiche pédagogique.

Le dossier sert de support à l'exposé du candidat puis à l'entretien avec le jury. Il est donc exigible et doit être complet et conforme aux instructions de la présente définition d'épreuve pour que l'interrogation se déroule valablement. Lorsque ce n'est pas le cas, les examinateurs limitent leur appréciation chiffrée aux seuls éléments présentés. Dans le cas d'une absence totale de dossier, le candidat est accueilli par les examinateurs qui lui signifient qu'il ne peuvent pas procéder à l'interrogation et qu'aucun point ne lui sera attribué pour cette partie d'épreuve. Les examinateurs veillent à consigner les motifs de leur décision dans le procès-verbal.

### **Modalités d'évaluation**

Le candidat est noté sur 20 points :

- dossier : sur 10 ;
- entretien : sur 10.

Seuls sont pris en compte les points au-dessus de la moyenne.

L'épreuve comprend un exposé du candidat (dix minutes environ) portant sur l'ensemble des éléments du dossier : présentation des différentes pièces, explicitation de ses choix et de ses engagements dans les diverses activités (notamment lors du travail de réalisation) et dans les recherches personnelles qu'il a conduites.

L'exposé est suivi d'un entretien (vingt minutes environ) au cours duquel les examinateurs posent des questions sur les différents éléments du dossier et de la présentation qu'en a faite le candidat. À cette occasion, le jury interroge plus précisément le candidat sur l'un des éléments du programme que ce dernier aura choisi d'approfondir.

L'épreuve se déroule dans un établissement pouvant mettre à disposition du jury et des candidats les appareils de diffusion nécessaires tant pour la préparation (une salle équipée) que pour l'épreuve (une seconde salle équipée). Le candidat doit avoir la possibilité de manipuler lui-même les appareils tant pour la préparation que pour l'exposé. Il dispose de son dossier pendant le temps de préparation.

Les candidats sont évalués conjointement par un professeur ayant eu en charge un enseignement de cinéma et audiovisuel en classe terminale et par un partenaire professionnel qui est intervenu régulièrement dans l'enseignement en application des articles D. 334-21 et D. 336-20 du code de l'éducation. Toutefois, si le partenaire est dans l'impossibilité de participer à l'évaluation, le jury peut délibérer valablement. Les frais de déplacement des partenaires sont à la charge des rectorats et doivent être calculés sur la base des remboursements consentis aux personnels de l'éducation nationale.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire  
Jean-Louis NEMBRINI

---

# A **nnexe**

---

## ÉPREUVE DE CINÉMA ET AUDIOVISUEL DU BACCALAURÉAT

---

### FICHE DE VALIDATION DU CARNET DE BORD ET DE LA RÉALISATION

#### CANDIDAT

Nom :

Prénom :

Classe :

#### ÉTABLISSEMENT

Nom :

Adresse :

#### PROFESSEUR(S)

Nom :

Discipline :

#### PARTENAIRE

Dénomination de la structure :

Nom du responsable :

#### RÉALISATION

Titre :

Durée :

Année de réalisation :

Support :

Rôle de l'élève dans le projet :

#### INTERVENTIONS DE PROFESSIONNELS

Nom :

Domaine de l'intervention :

Visa du chef d'établissement

Visa du professeur

En cas de refus de validation du dossier, en indiquer les motifs :

## BACCALAURÉAT

NOR : MENE0800139N  
RLR : 544-1aNOTE DE SERVICE N°2008-026  
DU 25-2-2008MEN  
DGESCO A1-3

## Baccalauréat technologique, série ST2S - Épreuves de français, de philosophie, d'EPS, de langue vivante facultative, applicables à compter de la session 2009 du baccalauréat

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Île-de-France ; aux proviseurs et proviseurs*

- Cette note de service précise :
  - les références réglementaires des définitions des épreuves de français, de philosophie et d'éducation physique et sportive (obligatoire, facultative et de complément) et de langue vivante facultative, qui s'appliquent à la série "sciences et technologies de la santé et du social" à compter de la session 2009 de l'examen (épreuves anticipées 2008) ;
  - les modifications à apporter dans les textes pour tenir compte du changement de série.

### Épreuves de français

#### Épreuve écrite

La note de service n° 06-199 du 4 décembre 2006 (B.O. n° 46 du 14 décembre 2006) portant définition de l'épreuve écrite de français des baccalauréats général et technologique est **modifiée** comme suit :

Épreuve écrite : durée 4 heures ; coefficients :  
**Remplacer** : "2 en séries STG, SMS, STL, STI, hôtellerie, techniques de la musique et de la danse.",

**par** : "2 en séries STG, ST2S, STL, STI, hôtellerie, techniques de la musique et de la danse.".

#### Épreuves orales

La note de service n° 2003-002 du 8 janvier 2003 (B.O. n° 3 du 16 janvier 2003) portant définition des épreuves orales -obligatoire et de contrôle- de français applicables à compter de la session 2003 des baccalauréat général et technologique, modifiée pour la série STG par la note de service n° 2005-202 du 25 novembre

2005 (B.O. n° 45 du 8 décembre 2005) est **modifiée** comme suit :

#### Épreuve orale obligatoire

**Remplacer** : "Coefficient 2 pour les séries L, ES, S, STG (toutes spécialités)  
Coefficient 1 pour les séries STL, SMS, STI, hôtellerie, techniques de la musique et de la danse." ,

**par** : "Coefficient 2 pour les séries L, ES, S, ST2S, STG (toutes spécialités)

Coefficient 1 pour les séries STL, STI, hôtellerie, techniques de la musique et de la danse." .

#### Épreuve orale de contrôle pour les élèves de terminale

Coefficients :

**Remplacer** : "2 en séries STG, SMS, STL, STI, hôtellerie, techniques de la musique et de la danse." ,

**par** : "2 en séries STG, ST2S, STL, STI, hôtellerie, techniques de la musique et de la danse." .

### Épreuves de philosophie

La note de service n° 2006-087 du 19 mai 2006 (B.O. n° 23 du 8 juin 2006) portant définition des épreuves écrite et orale de contrôle du baccalauréat est **modifié** comme suit :

#### Épreuve écrite

**Remplacer** : "Séries SMS, STG, STI (dont arts appliqués), STL, hôtellerie : coefficient 2" ,

**par** : "Séries ST2S, STG, STI (dont arts appliqués), STL, hôtellerie : coefficient 2" .

#### Épreuve orale de contrôle

**Remplacer** : "séries SMS, STG, STI, STL, hôtellerie" ,

**par** : "séries ST2S, STG, STI, STL, hôtellerie" .

### Épreuves d'éducation physique et sportive

Arrêté du 9 avril 2002 (B.O. n° 18 du 2 mai 2002) modifié par l'arrêté du 15 juillet 2004 (B.O. n° 30 du 29 juillet 2004).

Note de service n° 2002-131 du 12 juin 2002 (B.O. n° 25 du 20 juin 2002) modifié, notamment par les notes de service n° 2007-116 du 16 juillet 2007 (B.O. n° 29 du 26 juillet 2007) et

n° 2007-137 du 2 août 2007 (B.O. n° 31 du 6 septembre 2007).

### Épreuve facultative de langue vivante étrangère ou régionale

Note de service n° 2001-091 du 30 mai 2001 (B.O. n° 23 du 7 juin 2001) et s'agissant de

l'arabe, note de service n° 2001-022 du 25 janvier 2001 (B.O. n° 5 du 1er février 2001).

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire  
Jean-Louis NEMBRINI

#### ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

NOR : MENE0800131C  
RLR : 554-9

CIRCULAIRE N°2008-028  
DU 26-2-2008

MEN  
DGESCO B2-3

## Lycéens en Avignon

*Texte adressé aux préfètes et préfets de région (directions régionales des affaires culturelles) ; aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux déléguées et délégués académiques à l'éducation artistique et culturelle ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale ; aux chefs d'établissement d'enseignement ; aux directrices et directeurs des centres régionaux de documentation pédagogique*

### 1 - Descriptif

Le ministère de l'éducation nationale a conclu en 2004 un partenariat avec le Festival d'Avignon. Ce partenariat vise le développement de "Lycéens en Avignon", opération exemplaire destinée aux lycéens et aux enseignants qui a vu le nombre d'élèves concernés passer de 30 en 2004, à 627 en 2007. Elle se déroule pendant le Festival d'Avignon chaque année au mois de juillet, et s'appuie sur sa programmation. Elle a pour objectif de favoriser le rayonnement du théâtre dans l'institution scolaire et, grâce aux rencontres avec des professionnels, de développer une école du spectateur qui mette en lumière la spécificité du théâtre : l'articulation entre le texte et la représentation.

Une convention-cadre triennale a été signée le 12 avril 2007 entre le ministère de l'éducation nationale, l'association "Festival d'Avignon", et l'association "Centre de jeunes et de séjour du Festival d'Avignon" (CEMEA) qui assure la logistique. L'engagement de la direction

générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), en lien avec l'inspection générale du ministère de l'éducation nationale (IGEN) et le Centre national de documentation pédagogique (CNDP), se traduira par un apport en termes artistique et pédagogique aux initiatives régionales résultant du partenariat entre les rectorats et les collectivités territoriales.

### 2 - Prévisions de programme et structuration de l'opération pour le festival 2008 (du 10 juillet au 3 août)

#### a) Cadre général

Pour 2008, l'opération est reconduite sur le mode d'un appel à candidature en direction des académies. Les rectorats intéressés présentent pour la mi-avril un projet établi en concertation avec les collectivités territoriales, l'IA-IPR chargé du théâtre, la délégation académique à l'action culturelle du rectorat et la structure culturelle susceptible d'accueillir le spectacle du Festival lors de sa tournée. Les équipes de représentants académiques sont composées de lycéens par projet représentant le mieux possible l'ensemble des sections. Les regroupements d'élèves peuvent provenir de lycées généraux et technologiques et/ou de lycées professionnels. Ils peuvent être issus d'un ou plusieurs établissements, d'une ville, d'un département ou d'une représentation régionale. Une attention particulière est accordée à la parité garçons-filles. Les élèves sont encadrés par leurs professeurs et/ou des adultes appartenant à une des structures partie prenante de l'opération. Les projets privilégiés, dans la mesure du possible, les spectacles susceptibles de tourner dans leur académie. Le projet propre à chaque



académie intègrera l'offre de travaux, modules d'activités proposées par le ministère de l'éducation nationale et la direction du festival autour de deux spectacles (un texte classique et un texte contemporain) et les activités pilotées par l'équipe académique.

### **b) Programme d'activités**

La thématique du Festival d'Avignon retenue pour 2008 portera sur l'Europe, les échanges culturels et le multilinguisme. La question centrale sera celle de la traduction au théâtre, comme matrice des échanges culturels. De grandes œuvres seront présentes cette année au Festival (Hamlet de Shakespeare, L'Enfer de Dante...). Un hommage sera rendu à Antoine Vitez.

Les contenus seront élaborés autour de trois types d'activités autour de deux spectacles :

- présence à certains spectacles programmés dans le Festival ;
- pratiques des activités d'expression artistique en relation avec les spectacles (ateliers de lecture, d'écriture, d'improvisation, de danse, d'activités plastiques) ;
- rencontres avec les équipes artistiques autour de leur création (metteurs en scène, comédiens, scénographes...).

### **c) Formation d'enseignants**

Un séminaire regroupant un public de membres

de l'éducation nationale et de la culture sera organisé pour des volontaires qui viendront sur leurs moyens propres. Y sont abordés l'analyse de spectacle, la lecture de la représentation, les formes d'interventions partenariales auprès des élèves, les questions de méthodologie, d'analyse des besoins en outils et en formation, les modalités de transmission, la question de l'organisation d'une politique académique d'école du spectateur sera aussi abordée.

### **d) Outils pédagogiques**

Le CNDP produira une douzaine de "Pièces démontées" (dossiers pédagogiques en ligne), en fonction de la programmation et des régions impliquées dans les créations.

### **e) Ressources**

- Festival d'Avignon :

<http://www.festival-avignon.com>

- Site de l'éducation nationale :

<http://www.educnet.education.fr> - discipline : théâtre

- CRDP de Paris :

<http://crdp.ac-paris.fr> "pièces démontées".

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire  
Jean-Louis NEMBRINI



# P ERSONNELS

IEN  
ET IA-IPR

NOR : MEND0763102A  
RLR : 631-1

ARRÊTÉ DU 25-1-2008  
JO DU 20-2-2008

MEN  
DE B1-1  
BCF

## Organisation générale des concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale et des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; A. du 25-10-1990, mod. par A. du 28-7-2003 et A. du 4-9-2006*

**Article 1** - Le 3° de l'article 2 de l'arrêté du 25 octobre 1990 susvisé est ainsi **modifié** :

I - Le troisième alinéa intitulé "sciences et techniques industrielles" est **remplacé** par les dispositions suivantes :

"sciences et techniques industrielles (dominantes arts appliqués ; sciences biologiques et sciences sociales appliquées ; sciences industrielles) ;".

II - Le quatrième alinéa est **supprimé**.

**Article 2** - Le 4° de l'article 2 de l'arrêté du 25 octobre 1990 susvisé est ainsi **modifié** :

I - Au troisième alinéa, les termes : "histoire, géographie" sont **remplacés** par les termes : "histoire-géographie".

II - Au quatrième alinéa, les termes : "mathématiques, sciences physiques" sont **remplacés** par les termes : "mathématiques, sciences physiques et chimiques".

**Article 3** - L'article 10 de l'arrêté du 25 octobre 1990 susvisé est ainsi **modifié** :

I - Au dix-neuvième alinéa, les termes : "sciences

naturelles" sont **remplacés** par les termes : "sciences de la vie et de la Terre".

II - Au vingtième alinéa, les termes : "sciences physiques" sont **remplacés** par les termes : "sciences physiques et chimiques".

III - Au vingt et unième alinéa, les termes : "sciences sociales" sont **remplacés** par les termes : "sciences économiques et sociales".

IV - Le vingt-deuxième alinéa est **remplacé** par les dispositions ainsi rédigées :

"sciences et techniques industrielles (options arts appliqués ; biotechnologies génie biologique ; sciences industrielles ; sciences médico-sociales) ;".

V - Il est **ajouté** un dernier alinéa ainsi rédigé : "Les postes mis au concours peuvent préciser une option à l'intérieur de chaque spécialité."

**Article 4** - Le secrétaire général du ministère de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 25 janvier 2008

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,

Le secrétaire général  
Pierre-Yves DUWOYE

Pour le ministre du budget, des comptes publics  
et de la fonction publique  
et par délégation,

Par empêchement du directeur général  
de l'administration de la fonction publique,

Le sous-directeur  
Grégoire PARMENTIER

MOUVEMENT

NOR : MENH0800171N  
RLR : 610-4fNOTE DE SERVICE N°2008-027  
DU 26-2-2008MEN  
DGRH C2-1

## Mouvements des personnels ATOSS : possibilités d'accueil offertes aux agents de catégorie C

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux présidentes et présidents d'université ; aux directrices et directeurs des établissements d'enseignement supérieur ; aux directrices et directeurs généraux et directrices et directeurs des établissements publics administratifs ; aux vice-recteurs de Mayotte, de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis et Futuna ; au chef du service de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon*

■ La présente note de service fait suite à ma note de service n° 2007-006 publiée au B.O. n° 45 du 13 décembre 2007 portant sur l'organisation des mouvements des personnels ATOSS pour la rentrée 2008.

Les tableaux ci-joints, en annexe, portent à la connaissance des adjoints administratifs des services déconcentrés, des adjoints techniques de laboratoire, des adjoints techniques des établissements d'enseignement (non décentralisés) et des infirmier(e)s de l'éducation nationale, les possibilités d'accueil offertes à la mobilité interacadémique. Ils indiquent également les calendriers des opérations de mutation dans chacun des corps concernés ainsi que les coordonnées des services auprès desquels les agents peuvent faire acte de candidature.

En outre, pour les infirmier(e)s de l'éducation nationale, quatre postes seront vacants au vice-rectorat de Mayotte, à compter du 1er septembre 2008.

Les candidatures revêtues de l'avis des autorités hiérarchiques, accompagnées d'une lettre de

motivation, d'un curriculum vitae et de la dernière fiche d'évaluation et de notation devront parvenir sur papier libre **au plus tard trois semaines** après la date de la présente publication, au ministère de l'éducation nationale, direction générale des ressources humaines, sous-direction de la gestion des carrières, bureau DGRH C2-1, 34, rue de Châteaudun, 75436 Paris cedex 09, tél. 01 55 55 27 58, télécopie 01 55 55 16 41.

Les candidatures devront impérativement être complétées par la fiche de renseignements, jointe en annexe :

- Annexe 1 : possibilité d'accueil pour les adjoints administratifs des services déconcentrés.
- Annexe 2 : possibilité d'accueil pour les adjoints techniques de laboratoire.
- Annexe 3 : possibilité d'accueil pour les infirmier(e)s de l'éducation nationale.
- Annexe 4 : possibilité d'accueil pour les adjoints techniques de laboratoire des établissements d'enseignement (non décentralisés).
- Annexe 5 : fiche de renseignement pour les infirmier(e)s demandant un poste dans les COM.

Je vous remercie d'assurer l'information la plus complète des personnels susceptibles de présenter une demande de mutation en diffusant largement les tableaux figurant en annexe de la présente note de service.

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines  
Thierry LE GOFF

**A**nnexe 1**POSSIBILITÉS D'ACCUEIL OFFERTES DANS LE CORPS DES ADJOINTS  
ADMINISTRATIFS DES SERVICES DÉCONCENTRÉS**

<b>Académies</b>	<b>nb total de possibilités d'accueil</b>	<b>Date limite de dépôt des demandes</b>	<b>Dates des CAPA</b>	<b>Téléphone et services académiques compétents</b>
Aix-Marseille	5	25 avril 2008	24 juin 2008	Mme Sandrine Sauvaget 04 42 91 70 26 sandrine.sauvaget@ac-aix-marseille.fr
Amiens	3	13 avril 2008	20 juin 2008	Mme Carole Holleville 03 22 82 38 71 carole.holleville@ac-amiens.fr
Besançon	1	4 avril 2008	26 mai 2008	Mme Martine Bordy 03 81 65 49 35
Bordeaux	15	7 avril 2008	1er juin 2008	Mme Maupetit Sarramia ou Mme De Vos Danièle 05 57 57 39 45 sarramia.maupetit@ac-bordeaux.fr danielle.de-vos@ac-bordeaux.fr
Caen	3	14 mars 2008	1er mai 2008	Mme Isabelle Morel ou Mme laetitia Chetoui 02 31 30 08 01 / 02 31 30 08 01 depap2@ac-caen.fr
Clermont-Fd	4	6 avril 2008	3 juin 2008	ce.drha@ac-clermont.fr
Corse	0			sans objet
Créteil	13	1er avril 2008	juin 2008	Mme Isabelle Gauvrit 01 57 02 61 94 isabelle.gauvrit@ac-creteil.fr
Dijon	2	avril 2008	juin 2008	M.Cédric Petitjean 03 80 44 84 81
Grenoble	10	28 mars 2008	20 mai 2008	Mme Perrine Pellenq 04 76 74 71 41
Guadeloupe	2	5 avril 2008	mai 2008	Mme Marie Annick Raugé 05 90 21 38 57 marie-annick.rauge@ac-guadeloupe.fr
Guyane	0	sans objet	19 juin 2008	Mme Sylyiane Tablon ou Mme Édith Trochimara 0594 27 20 24 ou 20 30 dpa@ac-guyane.fr
Lille	6	31 mars 2008	5 juin 2008	Mme Marie Hélène Tshilenge marie-helene.tshilenge@ac-lille.fr
Limoges	1	6 avril 2008	9 juin 2008	Mme Corinne Daniel 05 55 11 42 58 corinne.daniel@ac-limoges.fr
Lyon	12	10 avril 2008	12 juin 2008	Mme Martine Prele 04 72 80 61 59 dpaid1c@ac-lyon.fr

<b>Académies</b>	<b>nb total de possibilités d'accueil</b>	<b>Date limite de dépôt des demandes</b>	<b>Dates des CAPA</b>	<b>Téléphone et services académiques compétents</b>
Martinique	1	14 avril 2008	juin 2008	Mme Christiane Gracien 05 96 52 26 35 christiane.gracien@ac-martinique.fr
Montpellier	0	31 mars 2008	26 juin 2008	DPATE BPA M. Denis Raulin 04 67 91 47 37 denis.raulin@ac-montpellier.fr
Nancy-Metz	5	2 avril 2008	12 juin 2008	Mme Marie-Paule Fraccaroli 03 83 86 20 25 ce.dipaos@ac-nancy-metz.fr
Nantes	15	31 mars 2008	12 juin 2008	M. Annick Lesaux 02 40 14 64 55 annick.lesaux@ac-nantes.fr
Nice	7	20 avril 2008	17 juin 2008	Mme Hélène Morello 04 92 15 47 07 helene.morello@ac-nice.fr
Orléans-Tours	10	6 avril 2008	20 juin 2008	02 38 79 41 52 ou 41 87 ce.dpae2@ac-orléans-tours.fr
Paris	8	31 mars 2008	juin 2008	Mme Françoise Bertolone 01 44 62 44 63 francoise.bertolone@ac-paris.fr
Poitiers	2	5 mai 2008	12 juin 2008	Mme Marylène Zerr ou Mme Sandrine Fourre 05 49 54 71 12 ou 73 43 marylene.zerr@ac-poitiers.fr sfourre@ac-poitiers.fr
Reims	0	30 mars 2008	23 juin 2008	Mme Lucette Beguin 03 26 05 68 97 lucette.beguin@ac-reims.fr
Rennes	35	3 avril 2008	5 juin 2008	02 23 21 75 39 ce.dipate@ac-rennes.fr
La Réunion	0			sans objet
Rouen	0			sans objet
Strasbourg	6	3 avril 2008	5 juin 2008	Mme Halima Djabour ou Mme Astrid Wernet 03 88 23 36 87 ou 39 11 halima.djabour@ac-strasbourg.fr astrid.wernet@ac-strasbourg.fr
Toulouse	28	7 avril 2008	17 juin 2008	Mme Nicole Flaujac 05 61 17 76 33 dpae2c@ac-toulouse.fr
Versailles	10	7 avril 2008	6 juin 2008	01 30 83 42 27 ce.dapaos3@ac-versailles.fr
<b>Vice-rectorat</b>	<b>nb total de possibilités d'accueil</b>	<b>Date limite de dépôt des demandes</b>	<b>Dates des CAPA</b>	<b>Téléphone et services académiques compétents</b>
Mayotte	9	15 mars 2008	avril 2008	Mmes Laurence Pollozec ou Aline Schwartz - 02 69 61 88 52 laurence.pollozec@ac-mayotte.fr aline.schwartz@ac-mayotte.fr

**A**nnexe 2**POSSIBILITÉS D'ACCUEIL OFFERTES DANS LE CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES DE LABORATOIRE**

<b>Académies</b>	<b>nb total de possibilités d'accueil</b>	<b>Date limite de dépôt des demandes</b>	<b>Dates des CAPA</b>	<b>Téléphone et services académiques compétents</b>
Aix-Marseille	2	25 avril 2008	20 juin 2008	Mme Marie Noëlle Vincent 04 42 91 72 46 ce.dipieat@ac-aix-marseille.fr
Amiens	0	13 avril 2008	24 juin 2008	M. Alexandre Pierrard 03 22 82 38 72 alexandre.pierrard@ac-amiens.fr
Besançon	2	4 avril 2008	21 mai 2008	Madame Brigitte Arvisenet 03 81 65 47 16
Bordeaux	4	7 avril 2008	juin 2008	M. Philippe Bebin 05 57 57 39 47 philippe.bebin@ac-bordeaux.fr
Caen	0	14 mars 2008	mai 2008	Mme Sandrine Leboucher 02 31 30 16 23 depap3@ac-caen.fr
Clermont-Fd	2	6 avril 2008	4 juin 2008	ce.drha@ac-clermont.fr
Corse	0			sans objet
Créteil	3	1er avril 2008	juin 2008	Mme Christine Dubois 01 57 02 62 08 christine.dubois@ac-creteil.fr
Dijon	1	avril 2008	juin 2008	M. Cédric Petitjean 03 80 44 84 81
Grenoble	2	28 mars 2008	26 mai 2008	Nadine Prunier 04 76 74 71 26
Guadeloupe	0	5 avril 2008	mai 2008	Mme Marie Annick Rauge 05 90 21 38 57 marie-annick.rauge@ac-guadeloupe.fr
Guyane	0			sans objet
Lille	3	mars 2008	juin 2008	Mme Sylvie Nkououssa sylvie.nkououssa@ac-lille.fr
Limoges	2	6 avril 2008	3 juin 2008	Mme Sylvie Seigne 05 55 11 43 86 sylvie.seigne@ac-limoges.fr
Lyon	2	10 avril 2008	10 juin 2008	M. Christophe Rasamisaona 04 72 80 61 68 dpaid1@ac-lyon.fr
Martinique	0	14 avril 2008	juin 2008	Mme Juliette Jacqua 05 96 52 26 40 juliette.jacqua@ac-martinique.fr
Montpellier	3	31 mars 2008	22 mai 2008	DPATE BPT Mme Virginie Lacambre 04 67 91 45 27 virginie.lacambre@ac-montpellier.fr

<b>Académies</b>	<b>nb total de possibilités d'accueil</b>	<b>Date limite de dépôt des demandes</b>	<b>Dates des CAPA</b>	<b>Téléphone et services académiques compétents</b>
Nancy-Metz	1	2 avril 2008	16 juin 2008	M. Stéphane Bonnassieux 03 83 86 23 74
Nantes	5	31 mars 2008	19 juin 2008	Mme Virginie Barreau 02 40 14 64 85 virginie.barreau@ac-nantes.fr
Nice	1	20 avril 2008	19 juin 2008	Mme Sybille Marchetto 04 93 53 70 69 sybille.marchetto@ac-nice.fr
Orléans-Tours	5	6 avril 2008	17 juin 2008	02 38 79 41 46 ou 41 74 ce.dpae3@ac-orléans-tours.fr
Paris	3	31 mars 2008	16 juin 2008	Mme Patricia Brendani 01 44 62 44 67 patricia.brendani@ac-paris.fr
Poitiers	1	5 mai 2008	6 juin 2008	
Reims	0	30 mars 2008	29 mai 2008	Mme Lucette Beguin 03 26 05 68 97 lucette.beguin@ac-reims.fr
Rennes	2	3 avril 2008	juin 2008	02 23 21 75 81 ce.dipate@ac-rennes.fr
La Réunion	0	sans objet		
Rouen	0	sans objet		
Strasbourg	1	3 avril 2008	19 juin 2008	Mme Martine Babillotte 03 88 23 39 21 martine.babillotte@ac-strasbourg.fr
Toulouse	0	sans objet	3 juin 2008	Mme Sophie Ghirardi 05 61 17 76 51 dpae3lab@ac-toulouse.fr
Versailles	4	7 avril 2008	26 juin 2008	01 30 83 42 28 ce.dapaos6@ac-versailles.fr

**A**nnexe 3**POSSIBILITÉS D'ACCUEIL OFFERTES DANS LE CORPS DES INFIRMIERS**

<b>Académies</b>	<b>nb total de possibilités d'accueil</b>	<b>Date limite de dépôt des demandes</b>	<b>Dates des CAPA</b>	<b>Téléphone et services académiques compétents</b>
Aix-Marseille	1	25 avril 2008	13 juin 2008	Mme Marie Noelle Vincent 04 42 91 72 46 ce.dipieat@ac-aix-marseille.fr
Amiens	3	13 avril 2008	17 juin 2008	M. Jacques-Manuel Mounier 03 22 82 69 45 jacques-manuel.mounier@ac-amiens.fr
Besançon	1	4 avril 2008	23 mai 2008	Mme Brigitte Arvisenet 03 81 65 47 18
Bordeaux	8	7 avril 2008	juin 2008	Mme Karine Vergnaud ou Mme Caroline Breche 05 57 57 39 46 ou 39 55 karine.vergnaud@ac-bordeaux.fr caroline.breche@ac-bordeaux.fr
Caen	4	14 mars 2008	mai 2008	M. Florian Favreau 02 31 30 16 48 depap2@ac-caen.fr
Clermont-Fd	2	6 avril 2008	29 mai 2008	ce.drha@ac-clermont.fr
Corse	1	mai 2008	juin 2008	Mme Aurélie Canioni 04 95 50 33 18 aurelia.canioni@ac-corse.fr
Créteil	15	1er avril 2008	juin 2008	Mme Béatrice Fiston 01 57 02 61 77 beatrice.fiston@ac-creteil.fr
Dijon	2	avril 2008	juin 2008	M. Cédric Petitjean 03 80 44 84 81
Grenoble	4	28 mars 2008	29 mai 2008	Mme Claudette Blanc 04 76 74 71 46
Guadeloupe	1	5 avril 2008	mai 2008	Mme Marie Annick Rauge 05 90 21 38 57 marie-annick.rauge@ac-guadeloupe.fr
Guyane	4	17 avril 2008	19 juin 2008	Mme Sylviae Tablon ou Mme Édith Trochimara 0594 27 20 24 ou 20 30 dpa@ac-guyane.fr
Lille	3	31 mars 2008	29 mai 2008	Mme Nathalie Courtois nathalie.courtois@ac-lille.fr
Limoges	2	6 avril 2008	3 juin 2008	Mme Marie-line Dupuy 05 55 11 42 42 marie-line.dupuy@ac-limoges.fr
Lyon	5	10 avril 2008	10 juin 2008	Mme Valérie Bothoa 04 72 80 61 47 dpaid1s@ac-lyon.fr

<b>Académies</b>	<b>nb total de possibilités d'accueil</b>	<b>Date limite de dépôt des demandes</b>	<b>Dates des CAPA</b>	<b>Téléphone et services académiques compétents</b>
Martinique	2	14 avril 2008	juin 2008	M. Jean-Claude Rose-Élie 05 96 52 26 30 jean-claude.rose-elie@ac-martinique.fr
Montpellier	10	31 mars 2008	23 mai 2008	DPATE BPT Mme Nicole Hervas 04 67 91 47 42 nicole.hervas@ac-montpellier.fr
Nancy-Metz	2	2 avril 2008	2 juin 2008	Mme Clémence Lang 03 83 86 23 43
Nantes	8	31 mars 2008	9 juin 2008	Mme Anne Savaton 02 40 14 64 61 anne.savaton@ac-nantes.fr
Nice	4	20 avril 2008	11 juin 2008	Mme Hélène Morello 04 92 15 47 07 helene.morello@ac-nice.fr
Orléans-Tours	5	6 avril 2008	20 juin 2008	02 38 79 41 46 ou 41 61 ce.dpae3@ac-orléans-tours.fr
Paris	8	31 mars 2008	16 juin 2008	Mme Marie Hélène Gros 01 44 62 44 54 marie-helene.gros@ac-paris.fr
Poitiers	4	5 mai 2008	5 juin 2008	Mme Sylvie Morillon 05 49 54 72 31 sylvie.morillon@ac-poitiers.fr
Reims	0	30 mars 2008	10 juin 2008	Mme Lucette Beguin 03 26 05 68 97 lucette.beguin@ac-reims.fr
Rennes	15	3 avril 2008	10 juin 2008	02 23 21 75 26 ce.dipate@ac-rennes.fr
La Réunion	0	sans objet		
Rouen	5	10 avril 2008	juin 2008	Mme Christelle Pajot 03 32 08 91 07
Strasbourg	1	3 avril 2008	9 juin 2008	M. Mickael Douvier 03 88 23 39 58 mickael.douvier@ac-strasbourg.fr
Toulouse	3	7 avril 2008	24 juin 2008	Mme Aude Appadoo 05 61 17 76 36 dpae2inf@ac-toulouse.fr
Versailles	12	7 avril 2008	20 juin 2008	01 30 83 42 28 ce.dapaos6@ac-versailles.fr

### Pour information

<b>Vice-rectorat</b>	<b>nb total de possibilités d'accueil</b>	<b>Date limite de dépôt des demandes</b>	<b>Dates des CAPA</b>	<b>Téléphone et services académiques compétents</b>
Mayotte	4	se reporter à la note de service pour la formulation des demandes		



**A**nnexe 4**POSSIBILITÉS D'ACCUEIL OFFERTES DANS LE CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES**

<b>Académies</b>	<b>nb total de possibilités d'accueil</b>	<b>Date limite de dépôt des demandes</b>	<b>Dates des CAPA</b>	<b>Téléphone et services académiques compétents</b>
Aix-Marseille	0			sans objet
Amiens	0			sans objet
Besançon	0	sans objet	28 mai 2008	Brigitte Arvisenet 03 81 65 47 16
Bordeaux	1	7 avril 2008	mi-juin	conducteur auto Mme Contardo catherine.contardo@ac-bordeaux.fr 05 57 57 39 57
Caen	0			sans objet
Clermont-Fd	0			sans objet
Corse	0			sans objet
Créteil	0			sans objet
Dijon	0			sans objet
Grenoble	0			sans objet
Guadeloupe	0			sans objet
Guyane	0			sans objet
Lille	1	5 avril 2008	1er juin 2008	Mme Sylvie Nkououssa sylvie.nkououssa@ac-lille.fr
Limoges	0	Sans objet	24 juin 2008	Mm Sylvie Seigne 05 55 11 43 86 sylvie.seigne@ac-limoges.fr
Lyon	1	10 avril 2008	10 juin 2008	Mme Chantal Cayrier 04 72 80 61 65 dpaid2@ac-lyon.fr
Martinique	0	sans objet	juin 2008	Mme Juliette Jacqua 05 96 52 26 40 juliette.jacqua@ac-martinique.fr
Montpellier	0			sans objet
Nancy-Metz	0	sans objet	27 juin 2008	Mme Sandrine Givet 03 83 86 21 92
Nantes	0	sans objet	27 mai 2008	Mme Caroline Ravard 02 40 14 64 53 caroline.ravard@ac-nantes.fr
Nice	0			sans objet
Orléans-Tours	2	7 avril 2008	3 juin 2008	02 38 79 41 47 ce.dpae4@ac-orléans-tours.fr

<b>Académies</b>	<b>nb total de possibilités d'accueil</b>	<b>Date limite de dépôt des demandes</b>	<b>Dates des CAPA</b>	<b>Téléphone et services académiques compétents</b>
Paris	0			sans objet
Poitiers	0			sans objet
Reims	0			sans objet
Rennes	0			sans objet
La Réunion	0			sans objet
Rouen	0			sans objet
Strasbourg	0			sans objet
Toulouse	1	7 avril 2008	26 mai 2008	Mme Hélène Ng Tat Chung 05 61 17 76 42 dpae3atec@ac-toulouse.fr
Versailles	0			sans objet



**COMITÉ CENTRAL  
D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ**NOR : MENH0800168X  
RLR : 610-8

RÉUNION DU 10-12-2007

MEN  
DGRH C1-3**CHS ministériel compétent  
pour l'enseignement scolaire**

■ La séance du CCHS s'est ouverte sous la présidence de M. Thierry Le Goff, directeur général des ressources humaines. Les travaux du comité se sont poursuivis sous la conduite de M. Éric Bernet, chef du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées à la direction générale des ressources humaines.

M. Le Goff accueille les participants. La représentation de l'administration a été modifiée par arrêté du 22 octobre 2007 publié au B.O. n° 39 du 1er novembre 2007.

Après approbation du procès-verbal de la séance du CCHS (enseignement scolaire) du 12 juin 2007, les points suivants ont été abordés :

**Suivi de la mise en place du plan amiante**

Le plan d'action ministériel (B.O. n° 42 du 17 novembre 2005) se poursuit :

**La brochure "1 amiante en prévenir les risques, dans l'éducation nationale"**

La brochure a été diffusée à 1 050 000 exemplaires à tous les personnels de l'éducation nationale à compter de la rentrée scolaire 2007-2008. Elle est accessible sur le site <http://www.education.gouv.fr>, à partir du portail d'accueil. Les recteurs d'académie, entourés de comités de pilotage locaux composés du secrétaire général, du directeur des ressources humaines, du médecin conseiller technique, du médecin de prévention, de l'inspecteur hygiène et sécurité (IHS), de l'agent chargé de la mise en œuvre (ACMO), de l'ingénieur régional de l'équipement, procéderont au recensement des personnels susceptibles d'avoir été ou d'être exposés aux poussières d'amiante et organiseront leur éventuel suivi médical.

**Le recensement des personnels susceptibles d'avoir été ou d'être exposés aux poussières d'amiante**

Au cours du 1er trimestre 2008, les personnels de l'éducation nationale, nés en 1949 et avant, seront recensés de la manière suivante :

- les agents qui exercent un métier ou enseignent une discipline figurant dans la liste des métiers ou disciplines exposant ou ayant exposé aux poussières d'amiante recevront un questionnaire d'autoévaluation et une note d'information,

- les autres agents recevront une note d'information.

Le questionnaire d'autoévaluation sera téléchargeable sur le site <http://www.education.gouv.fr> et sur les sites académiques.

Les questionnaires d'autoévaluation seront analysés par un prestataire unique choisi dans le cadre d'un marché négocié. Le niveau d'exposition aux poussières d'amiante de chaque agent sera évalué à partir de l'analyse des questionnaires d'autoévaluation.

À compter de 2009, les agents nés en 1950, 1951, 1952... seront recensés au fur et à mesure.

**Le suivi médical**

Un suivi médical adapté sera proposé aux agents en fonction de leur niveau d'exposition aux poussières d'amiante.

**Bilan de l'activité des inspecteurs d'hygiène et de sécurité (IHS) pour l'année scolaire 2006-2007**

Mme Leydier, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche expose la synthèse des entretiens conduits par les inspections générales avec les IHS puis M. Bousquet, inspecteur d'hygiène et de sécurité de l'académie de Lyon, présente le rapport d'activité des IHS.

**Rapport d'activité de la médecine de prévention pour l'année scolaire 2005-2006**

Le Docteur Faibis, médecin conseiller technique, chargée de la coordination des médecins de prévention pour la santé des personnels, à la direction générale des ressources humaines, fait le point sur la situation des effectifs à la rentrée 2007-2008 et présente le rapport pour l'année scolaire 2005-2006

**Informations diverses**

- Le projet de décret relatif à la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales en matière de sécurité et de santé au

travail pour les personnels exerçant dans les établissements publics locaux d'enseignement. Ce texte fixe la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales, dans les EPLE, pour tous les acteurs de l'hygiène, de la sécurité et de la médecine de prévention.

- Le projet de circulaire relative à l'application des règles de sécurité et de santé au travail dans les services déconcentrés rappelle dans un document unique les missions de l'ensemble

des acteurs de la sécurité et de la santé au travail. - La session de formation des représentants du personnel, prévue initialement en novembre 2007, est reportée à une date ultérieure.

Tous ces points figurent au procès verbal de la réunion du CCHS compétent pour l'enseignement scolaire du 10 décembre 2007. Ce document sera consultable à l'adresse suivante <http://www.education.gouv.fr/pid375/sante-et-securite-au-travail.html>

# MOUVEMENT DU PERSONNEL

**TABLEAU  
D'AVANCEMENT**

NOR : MEND0800172A

ARRÊTÉ DU 16-1-2008

MEN  
DE B2-2

## **A**ccès à la hors-classe du corps des IA-IPR - année 2002

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 59-308 du 14-2-1959 mod. ; D. n° 90-675 du 18-7-1990 mod. ; arrêt du Conseil d'État du 22-2-2007 annulant le tableau d'avancement 2002 à la hors-classe des IA-IPR ; avis du 28-11-2007 de la CAPN des IA-IPR*

**Article 1 -** Les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux de classe normale dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement à la hors-classe du corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux au titre de l'année 2002 :

(voir tableaux pages suivantes)

**Tableau principal**

<b>Rang d'inscript.</b>	<b>Civilité</b>	<b>Noms</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Spécialités</b>	<b>Académie d'affectation</b>
1	Mme	Fehlmann	Simone	Anglais	Caen
2	M.	Boussat	Dominique, Marie, Bernard	AVS	Nancy-Metz
3	Mme	Moreau	Armelle, Marie	AVS	Administration centrale
4	Mme	Armand	Anne	Lettres	Nantes
5	M.	Jardin	Pascal	AVS	Paris
6	Mme	Turck	Annie	Économie-gestion	Rouen
7	Mme	Lupon	Rose	STI - SMS	Créteil
8	M.	Marcaillou	Dominique, René	Sciences physiques	Versailles
9	M.	Dalem	Daniel, Gérard	AVS	Créteil
10	M.	Sevin	Bernard	STI	Lille
11	M.	Petit	Yves, Claus	EPS	Nice
12	M.	Colonna	Jean, Michel	AVS	Paris
13	M.	Dubœuf	Michel	AVS	Paris
14	M.	Lecœuche	Marc, Albert	Sciences physiques	Lille
15	M.	Lagrange	Jean-Marie	AVS	Orléans-Tours
16	Mme	Poli	Geneviève	Arts plastiques	Bordeaux
17	M.	Bourlaud	Michel, Jean-Gabriel	Histoire-géographie	La Réunion
18	M.	Lepouchard	Jean-Marie	SVT	Créteil
19	M.	Couturaud	Philippe	Économie-gestion	Montpellier
20	Mme	Amalbert	Marie Noëlle	Économie-gestion	Créteil
21	M.	Kachour	Mokhtar	AVS	Toulouse
22	M.	Durpaire	Jean-Louis	AVS	Poitiers
23	M.	Riocreux	Jean-Paul	AVS	Clermont-Fd
24	M.	Marchetti	Gérard	AVS	Lyon
25	M.	Rossignol	Alain	Économie-gestion	Ministère des affaires étrang.
26	M.	Simeoni	Benoît	AVS	Versailles
27	M.	Perrichet	Alain	AVS	Aix-Marseille
28	M.	Py	Gilbert	AVS	Paris
29	Mme	Frappin	Geneviève	Espagnol	Université de Pau
30	M.	Lancelin	Yves	AVS	Paris
31	M.	Dudezert	Jean-Pierre	AVS	Paris
32	M.	Lelong	Fredy	STI	Lille
33	M.	Chauvy	Claude, André	AVS	Montpellier
34	M.	Strobbe	Jean-Pierre	Économie-gestion	Lille
35	M.	Mutzenhardt	Jean	AVS	Amiens
36	Mme	Saury-Girard	Dany	Anglais	Grenoble
37	M.	Fromont	Roger	Lettres	Créteil

<b>Rang d'inscript.</b>	<b>Civilité</b>	<b>Noms</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Spécialités</b>	<b>Académie d'affectation</b>
38	M.	Pierrard	Alain, George	AVS	Grenoble
39	Mme	Grégoire	Isabelle, Jeanne	AVS	Nancy-Metz
40	M.	Candor	Serge, André	AVS	CNED
41	M.	Le Nineze	Alain	Lettres	Versailles
42	M.	Marguliew	Henri	Lettres	Versailles
43	M.	Amat	Gilles	AVS	Ministère des affaires étrang.
44	M.	Gavard	Alain	AVS	Créteil
45	M.	Michard	Jean-Louis	SVT	Polynésie française
46	M.	Beaupère	Bernard	AVS	Nantes
47	M.	Bernard	Patrick	Anglais	Nouvelle-Calédonie
48	M.	Leroux	Bernard	Sciences physiques	Nantes
49	M.	De Monplanet	Hervé	Arts plastiques	Lyon
50	M.	Hernu	Maxence	AVS	Rouen
51	Mme	Levy-Delpla	Laurence	AVS	Créteil
52	M.	Dumaine	Michel	STI	Caen
53	M.	Beuvar	Yvan	Éducation musicale	La Réunion
54	M.	Berthezene	Alain, Jean-Marie	AVS	Montpellier
55	M.	Crouzillas	Yves	EPS	Créteil
56	M.	Saiet	Pierre	Arts plastiques	Caen
57	Mme	Maréchal	Maryse	Italien	Versailles
58	Mme	Thomas	Martine	Allemand	Montpellier
59	Mme	Guyard	Bernadette	AVS	Paris
60	Mme	Murat-Loidreau	Josiane	Lettres	Dijon
61	M.	Roussel	André	AVS	Lille
62	M.	Fichel	Jean-Pierre	Mathématiques	Nouvelle-Calédonie
63	M.	Matt	Francis	Économie-gestion	Guyane
64	M.	Amarnier	Guy	STI	Lyon
65	M.	Hoarau	Norbert	Économie-gestion	La Réunion
66	Mme	Comet	Myriam	Arts plastiques	Montpellier
67	M.	Bailleux	Jean-Pierre	SVT	Amiens
68	M.	Lextreyt	Michel	Histoire-géographie	Polynésie française
69	Mme	Chavanne	Marie-Françoise	Arts plastiques	Versailles
70	M.	Dupré	François	Lettres	La Réunion
71	Mme	Demay	Marie-Claude	Lettres	Poitiers
72	M.	Alaric	Bernard	Mathématiques	Martinique
73	M.	Coignac	Jean-Marc	EPS	Limoges
74	M.	Pecastaing	Victor, Martin	STI	Bordeaux

Rang d'inscript.	Civilité	Noms	Prénoms	Spécialités	Académie d'affectation
75	M.	Trantoul	Michel	Économie-gestion	Bordeaux
76	M.	Vogler	Jean	AVS	Versailles
77	M.	Louis	Roland	Économie-gestion	Lyon
78	M.	Neveu	Daniel, Roland	AVS	Rouen
79	M.	Wyrostek	Thaddée	Allemand	Nantes
80	M.	Breuvart	Alain, Henri	Éducation musicale	Lille
81	M.	Scherpereel	Pierre	Mathématiques	Grenoble
82	Mme	Baudry	Agnès, Henriette	Anglais	Lyon
83	M.	Titeux	Pascal	AVS	Besançon
84	Mme	Mauduit-Corbon	Michelle	AVS	Nice
85	M.	Aubert	Bernard, Paul	AVS	Ministère des affaires étrang.

### Tableau supplémentaire

Rang d'inscript.	Civilité	Noms	Prénoms	Spécialités	Académie d'affectation
1	M.	Doux	Jean-Pierre	AVS	Grenoble
2	M.	Charle	Pierre	STI	Paris
3	M.	Demonfaucon	Daniel	EPS	Dijon
4	Mme	Deguen	Éliane, Guylène	Mathématiques	Rennes
5	M.	Sanchez	Émilien	Espagnol	Rouen
6	M.	Arrighi	Jean-Marie	Lettres	Corse
7	M.	Lefranc	Michel, Fernand	Sciences physiques	Paris
8	M.	Sauger	Alain	Histoire-géographie	Grenoble
9	M.	Larcher	Éric, Ferdinand	STI	Poitiers
10	M.	Morieux	Christian, Paul	AVS	Versailles
11	Mme	Hervé-Bersan	Marie-Claude, Jeanne	SVT	Bordeaux
12	M.	Calderon	Roland	SVT	Aix-Marseille
13	Mme	Vaissade	Christiane	Lettres	Versailles
14	Mme	Feldschuh-Field	Marianne	AVS	Paris
15	Mme	Passemard	Marie, Michelle	EPS	Paris
16	M.	Munier	Jean-Marie	AVS	Reims
17	M.	Jaunet	Jean-Luc, Yvon	Lettres	Nantes

**Article 2 -** La directrice de l'encadrement ainsi que les rectrices et les recteurs d'académie concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 janvier 2008  
 Pour le ministre de l'éducation nationale  
 et par délégation,  
 La directrice de l'encadrement  
 Ghislaine MATRINGE



**NOMINATIONS**

NOR : MENA0800159A

ARRÊTÉ DU 19-2-2008

MEN  
ESR  
SAAM A2

**CAP des attachés  
d'administration de l'éducation  
nationale et de l'enseignement  
supérieur affectés dans les  
services centraux relevant des  
ministres chargés de l'éducation  
nationale, de l'enseignement  
supérieur, de la recherche  
et de la jeunesse et des sports**

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 2005-1215 du 26-12-2005 ; D. n° 2006-1732 du 23-12-2006 ; arrêtés du 11-10-2007 ; PV du scrutin du 4-12-2007*

**Article 1** - Sont, à compter du 1er janvier 2008, nommés représentants de l'administration à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps à l'égard des attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports :

**Représentants titulaires**

- M. Pierre-Yves Duwoye, secrétaire général, président ;
- M. Alain Perritaz, chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines ;
- Mme Catherine Gaudy, chef de service, adjointe au directeur des affaires financières ;
- M. Éric Piozin, chef de service, adjoint au directeur général de l'enseignement supérieur.

**Représentants suppléants**

- M. Xavier Turion, chef de service de l'action administrative et de la modernisation ;

- Mme Catherine Moreau, sous-directrice des affaires juridiques de l'enseignement scolaire à la direction des affaires juridiques ;
- M. Jean-Marc Goursolas, chef de service, adjoint au directeur général de l'enseignement scolaire ;

- Mme Catherine Daneyrole, chef de service, adjointe à la directrice de l'encadrement.

**Article 2** - Sont également, à compter de la même date, nommés représentants élus du personnel à la commission considérée :

**Représentants titulaires**

**Attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

- M. Patrick Chauvet, A & I - UNSA ;
- M. Alain Sauton, SGEN CFDT.

**Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

- Mme Marie-Christine Baudry, ASAMEN ;
- M. Thierry Catelan, A & I - UNSA.

**Représentants suppléants**

**Attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

- Mme Régine Fourmann, A & I - UNSA ;
- M. René-Teddy Tanier, SGEN CFDT.

**Attaché d'administration centrale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

- M. Philippe Salles, ASAMEN ;
- Mme Claire Pion, A & I - UNSA.

**Article 3** - Le chef de service de l'action administrative et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 février 2008

Pour le ministre de l'éducation nationale,  
Pour la ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche  
et par délégation,  
Le secrétaire général  
Pierre-Yves DUWOYE

NOMINATIONS

NOR : MENA0800158A

ARRÊTÉ DU 19-2-2008

MEN  
ESR  
SAAM A2

## CAP des adjoints administratifs d'administration centrale du MEN

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 2006-572 du 17-5-2006 ; D. n° 2006-1458 du 27-11-2006 modifiant D. n° 2005-1228 du 29-9-2005 ; D. n° 2006-1760 du 23-12-2006 ; D. n° 2007-991 du 25-5-2007 ; A. du 14-9-2007 ; A. du 1-10-2007 ; PV des résultats des élections du 5-12-2007*

**Article 1** - Sont, à compter du 1er janvier 2008, nommés représentants de l'administration à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps adjoints administratifs d'administration centrale du ministère de l'éducation nationale :

### Représentants titulaires

- M. Xavier Turion, chef du service de l'action administrative et de la modernisation, président ;
- Mme Danielle Saillant, sous-directrice des ressources humaines pour l'administration centrale au service de l'action administrative et de la modernisation ;
- M. Alain Perritaz, chef du service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjoint au directeur général des ressources humaines ;
- M. Jean-Richard Cytermann, chef de service, adjoint au directeur général de la recherche et de l'innovation ;
- M. Jean-Marc Goursolas, chef du service des enseignements et des formations, adjoint au directeur général de l'enseignement scolaire ;
- M. Éric Piozin, chef du service du pilotage et des contrats, adjoint au directeur général de l'enseignement supérieur ;
- Mme Catherine Gaudy, chef de service, adjointe au directeur des affaires financières ;
- Mme Françoise Liotet, sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports.

### Représentants suppléants

- Mme Thérèse Filippi, chef du service des

personnels enseignants de l'enseignement scolaire, adjointe au directeur général des ressources humaines ;

- Mme Catherine Moreau, chef de service, adjointe au directeur des affaires juridiques ;
- M. Didier Sabine, sous-directeur de la gestion des carrières à la direction générale des ressources humaines ;
- Mme Isabelle Roussel, sous-directrice des contrats d'établissements, de pôles et de sites à la direction générale de l'enseignement supérieur ;
- Mme Élisabeth Arnold, sous-directrice des formations professionnelles à la direction générale de l'enseignement scolaire ;
- M. Vincent Goudet, chef du bureau de gestion statutaire et des rémunérations au service de l'action administrative et des rémunérations ;
- M. Vincent Geffrin, chef du bureau de la gestion prévisionnelle et du dialogue social au service de l'action administrative et des rémunérations ;
- Mme Danielle Acheriteguy, chef du bureau des ressources humaines de l'administration centrale à la DRHACG du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports.

**Article 2** - Sont, à compter du 1er janvier 2008, nommés représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps adjoints administratifs d'administration centrale du ministère de l'éducation nationale :

### Représentants titulaires

**Adjoint administratif principal de 1ère classe**

- Mme Paulette Le Gouic, A & I - UNSA ;

- Mme Rosange Cordemy, SGEN-CFDT.

**Adjoint administratif principal de 2ème classe**

- Mme Brigitte Lebreton, A & I - UNSA ;

- Mme Roselyne Mane, SNPMEN-FO.

**Adjoint administratif de 1ère classe**

- Mme Dominique Ferec, A & I - UNSA ;

- Mme Marie-Claude Petit, SNPMEN-FO.

**Adjoint administratif de 2ème classe**

- Mme Maria Santamaria, tirage au sort ;

- Mme Marie-Jeanne Darnis, tirage au sort.

**Représentants suppléants**

**Adjoint administratif principal de 1ère classe**

- Mme Viviane Ovide-Etienne, A & I - UNSA ;
- Mme Michèle Bellenoue-Verseil, SGEN-CFDT.

**Adjoint administratif principal de 2ème classe**

- Mme Catherine Richard, A & I - UNSA ;
- Mme Roselyne Sacarabany, SNPMEN-FO.

**Adjoint administratif de 1ère classe**

- Mme Christiane Loussouarn, A & I - UNSA ;
- M. Olivier Fare, SNPMEN-FO.

**Adjoint administratif de 2ème classe**

- M. Sylvain Samba, tirage au sort ;

- Mme Sandrine Vivien, tirage au sort.

**Article 3** - Le chef du service de l'action administrative et de la modernisation du ministère de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 février 2008

Pour le ministre de l'éducation nationale,  
Pour la ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,  
et par délégation,

Le secrétaire général  
Pierre-Yves DUWOYE